**COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR**

Comité directeur du 19 juillet 2016

Présents

Stéphane Leclerc Président

Franck Géron Secrétaire

* Le pourvoi au poste de M. Jacques Branet, trésorier de l’association, démissionnaire, est à l’ordre du jour.

M. Leclerc propose Mme Ghislaine Marcialis, déjà licenciée à la FFTL et secrétaire démissionnaire de la Compagnie « Les Elfes », à ce poste. Celle-ci a déjà été contactée à ce sujet et a donné son accord de principe.

M. Franck Géron me laisse libre du choix sur ce poste, Mme Marcialis sera donc intégrée comme trésorière de l’association et paraitra comme telle dans la DÉCLARATION DE LA LISTE DES PERSONNES CHARGÉES DE L’ADMINISTRATION D'UNE ASSOCIATION cerfa 13971-03

* Le pourvoi au poste de M. Franck Géron, secrétaire général de l’association, est abordé.

Pour des questions de disponibilités (activité professionnelle) M. Franck Géron souhaite son remplacement. Il est démissionnaire avec effet immédiat en accordant à l’association un délai jusqu‘au 31 juillet 2016 pour lui trouver un(e) remplaçant(e).

Mme Pierrette Lachaize pourvoira provisoirement à ce poste compte tenu des délais et sera donc intégrée comme secrétaire général de l’association et paraitra comme telle dans la DÉCLARATION DE LA LISTE DES PERSONNES CHARGÉES DE L’ADMINISTRATION D'UNE ASSOCIATION Cerfa 13971-03. Une AGE sera faite au plus tôt afin d’élargir le Comité Directeur à au moins 6 personnes.

* La démission de M. Franck Géron implique un changement de Siège de l’association

enregistré à son domicile. La Mairie de Prigonrieux a été sollicitée et a répondu favorablement à notre demande. Le Siège de l’association est donc transféré à la Mairie de Prigonrieux qui met à notre disposition une boite à lettre.

Cette modification est notifiée à la Sous-Préfecture par le document MODIFICATION D’UNE ASSOCIATION Cerfa 13972-02. Il intégrera également les modifications apportés aux statuts et approuvés à l’unanimité le 26 juin 2016 et signés le 06/07/2016. Après accusé de réception de la Sous-Préfecture, les personnes, organismes, partenaires, licenciés, seront informés de ces modifications.

Compte rendu effectué le 21/07/2016 par le Président

SL